Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20261109-2026_058-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

N° 2026-058

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 23 octobre 2026
Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BERGOT, Martial CLAVIER, Elise DUBOIS, Erwan JAN, Annie LE GUEN, Hervé LE GUEN, Jocelyn LE GUEN, Sylvie LE LOUARN, David MASSON, Matthieu MERCEUR, Sébastien ROPERS, Monique TANGUY

Excusé(es) : Guillaume LÉAUSTIC

Secrétaire de séance : Stéphanie BERGOT

OBJET : Travaux d'aménagement de la Rue de la fontaine

Par délibération n° 2026-012 en date du 10 mars 2026, le conseil municipal a approuvé le plan de financement du projet d'aménagement de la rue de la Fontaine, comprenant notamment la réfection de la chaussée, afin de garantir la sécurité des usagers, d'améliorer l'accessibilité de la voirie et d'assurer une meilleure gestion des eaux pluviales.
Dans le cadre de cette opération, l'entreprise **EUROVIA** a présenté une proposition pour la réalisation des travaux, pour un montant de **83 289,95 € HT**, soit **99 947,94 € TTC**.
Le Département a, par ailleurs, accordé une subvention de **60 000 €** pour contribuer au financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 83 289,95 € HT, soit 99 947,94 € TTC ;
- **CONFIRME** le plan de financement de l'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 09 novembre 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

MAIRIE DE COAT-MEAL
29870